

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 13 novembre 2020 à 8 h 34, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Alicia Despins

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2020-1987 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente de concept, plans et devis et réalisation des travaux municipaux sur le boulevard Champlain inclus au projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, entre la Ville de Québec, la *Commission de la capitale nationale du Québec* et la *Société québécoise des infrastructures* - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **AP2020-775** (CT-2506932) — (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire à la *Commission de la capitale nationale du Québec*, en vertu de l'article 8.11 de l'entente relative au concept, plans et devis et réalisation des travaux municipaux sur le boulevard Champlain inclus au projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, entre la Ville de Québec, la *Commission de la capitale nationale du Québec* et la *Société québécoise des infrastructures* - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 2 400 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2020-1988 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2020-031 (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination, des personnes suivantes, au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale :

- madame Annie Sanfaçon à titre d'usager des services de transport en commun, pour un mandat de quatre ans;
- monsieur David Beauchesne à titre d'usager des services de transport en commun, pour un mandat de quatre ans;
- monsieur André Laliberté, conseiller municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, en remplacement de monsieur Gaétan Pageau, jusqu'au 21 novembre 2021;

Les personnes restent en poste pour le mandat qui leur est alloué, ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau.

CE-2020-1989 Abrogation de la résolution CE-2020-1646 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec pour les services professionnels et l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour le paiement d'honoraires professionnels et techniques relatifs à la construction d'un stationnement public sur le site du 771, rue du Prince-Édouard - PA2020-133 (Abroge CE-2020-1646) (CT-PA2020-133) — (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif abroge la résolution CE-2020-1646 du 30 septembre 2020.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec relative au partage des coûts de services professionnels visés aux appels d'offres 74378, 74379 et 74381;
- 2° la création de la fiche 2038054-A *Stationnement public du 771, rue du Prince-Édouard* pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 (40 000 \$), de l'année 2021 (360 000 \$) et de l'année 2022 (4 600 000 \$) du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement pour un montant total de 5 000 000 \$;

- 3° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 400 000 \$ pour le paiement d'honoraires professionnels et de services techniques relatifs à la construction d'un stationnement public sur le site du 771, rue du Prince-Édouard;
- 4° l'autorisation d'un ajout au *Programme des immobilisations* du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, d'un montant de 2 014 050 \$ et son affectation au projet lié à la construction de logements sociaux et communautaires sur le site du 771, rue du Prince-Édouard qui sera réalisé par l'*Office municipal d'habitation de Québec*.
-
-

CE-2020-1990 Attribution de trois odonymes - District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - CU2020-066 (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer les rues identifiées par les lettres A, B et C sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : *Nikawiy, rue de*;
 - Rue B : *Awasis, rue d'*;
 - Rue C : *Tarqeq, rue de*.
-

CE-2020-1991 Attribution de deux odonymes – District électoral de Sainte-Thérèse–de–Lisieux – Arrondissement de Beauport - CU2020-067 (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer les rues identifiées par les lettres A et B sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : *Atikamekw, rue des*;
 - Rue B : *Algonquins, rue des*.
-

CE-2020-1992 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 4078, chemin Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 1 410 737 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-706 (CT-DE2020-706) — (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 4078, chemin Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 1 410 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 8 155,20 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et ses dépendances, propriété de madame Lucienne Moraldo, pour une somme de 2 100 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues à l'article 10 et à l'entente d'occupation jointe audit sommaire;
- 2° d'affecter un montant de 2 204 740 \$ en paiement comptant d'immobilisations, à même les sommes réservées pour la relance économique au budget de fonctionnement pour acquérir, à des fins municipales, le lot 1 410 737 du même cadastre;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements nécessaires.

CE-2020-1993 Acquisition d'un immeuble situé en bordure de la rue de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 986 386 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-713 (CT-2510637) — (Ra-2235)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'offre d'achat d'un immeuble appartenant à *Hydro-Québec*, situé en bordure de la rue de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 986 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 38 034,10 mètres carrés, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux conditions prévues aux articles 3, 3.1, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2 et 8;
- 2° conditionnellement à l'acceptation de ladite offre d'achat par *Hydro-Québec* et d'un examen des titres à la satisfaction de la Ville, d'acquérir, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, dans les délais prévus et aux conditions mentionnées dans cette même offre d'achat jointe audit sommaire, un immeuble situé en bordure de la rue de Verdun, connu et désigné comme étant le lot 1 986 386 du même cadastre;
- 3° sur proposition de monsieur le maire, d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, seul, cette même offre d'achat.

La séance est levée à 8 h 45

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ad